NATIONS UNIES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

L'Ambassade Royale de Thailande prése te ses compliments au l'inistère des Affaires Etrangères et suite a la de ande forrulée par la Comission Séricicole Internationale concernant l'adéésion (de la Thailande instituant la Cormission afin que la Thaïlande soit un Etat-Tembre à part entière de cette Organisation, a l'honneur de Lui faire parvenir, sous ce ph, le texte d'adhesion de la Thaïlande signé par Son Lxcellence Dr. Upadit PACHARIYANGKUN, Ministre des Affaires Etrangères de Thaïlande.

L'Ambassade Royale de Thaïlande saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères les assurances de sa très haute considération.

LINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

PARIS

COPIE

MINISTÈRE DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

IRECTION DES NATIONS UNIES ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

N. 38

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARIS. LE 12 FEVR. 1981.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Α

MONSIEUR L'AMBASSADEUR DE FRANCE

Α

A/S: Adhésion de la Thailande à la Convention du 1er juillet 1957, instituant une Commission séricicole internationale.

Le gouvernement du pays de votre résidence étant partie à la Convention du 1er juillet 1957, instituant une commission séricicole internationale, je vous serais reconnaissant de bien vouloir lui faire savoir que le gouvernement de la Thailande a adhéré à cette Convention et que son instrument d'adhésion a été déposé auprès du gouvernement français le 8 juin 1978.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître, par le moyen du formulaire ci-joint la date à laquelle le gouvernement du pays de votre résidence vous aura accusé réception de cette notification./.

POUR LE MINISTRE ET PAR AUTORICATION

Le Directeur des Affaires des Nations-Unies

et des Organisations Internationales

ACCUAN

André LEWIN

RA

A RETOURNER

A LA DIRECTION DES GONVENTIONS ADMINISTRATIVES

ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

- Unions-Internationales -

Date : 16 mars 1981

Poste : AMBASSADE DE FRANCE EN ROUMANIE

Référence à rappeler : R-f-

Lettre du Département n° 38 du 12 Février 1981.

A/S: Adhésion du gouvernement de la Thailande à la Convention instituant une commission séricicole internationale.

Le Gouvernement. de la REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE a accusé réception de cette notification le 11 mars 1981.





(1) Au cas où le gouvernement du pays de votre résidence aurait fait des réserves, prière de joindre sa communication.

RETOURNER

A LA DIRECTION DES CONSULAIRES.

ET DES AFEAIRES CONSULAIRES LA LON UNE

- Unionaminternationales -

Date : é 27 mars 1981

Poste: Ambassade de France à New Delhi, INDE.

Référence à rappeler : R-7-

Lettre du Département n° 38 du 12 Février 1981

THE REPORT OF THE PROPERTY OF

A/S: Adhésion du gouvernement de la Thailande à la Convention instituant une commission séricicole internationale.

Le Gouvernement...de l'Inde a accusé réception de cette notification (e...18 mars 1981.



Réserves (1)

(1) Au cas où le gouvernement du pays de votre résidence aurait fait des réserves, prière de joindre sa communi-cation.

A RETOURNER

A LA DIRECTION DES CONVENTIONS ADMINISTRATIVES

ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

- Unions Internationales

Date: 26 Mars 1981

Poste: AMBASSADE DE FRANCE A TANANARIVE - Madagascar -

Référence à rappeler : R-7-

Lettre du Département n° 38 du 12 Février 1981.

A/S: Adhésion du gouvernement de la Thailande à la Convention instituant une commission séricicole internationale.

Le Gouvernement de la République démocratique de Madagascar a accusé réception de cette notification le 23 Mars 1981....

Réserves (1)

(1) Au cas où le gouvernement du pays de votre résidence aurait fait des réserves, prière de joindre sa communi-cation.

A RETOURNER

Date :

Poste :

Référence à rappeler: R-7-Lettre du Département n° 38 du 12 Févriere 1981.

A/S : Adhésion du gouvernement de la Thailande à la Convention instituant une commission séricicole internationale.

Réserves (1)

⁽¹⁾ Au cas où le gouvernement du pays de votre résidence aurait fait des réserves, prière de joindre sa communication.

A RETOURNER

A LA DIRECTION DES CONVENTIONS ADMINISTRATIVES

ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Unions Internationales -

hation limés

Date: 10 mars 1981

Poste: AMBASSADE de FRANCE à BANGUI

Référence à rappeler : R-7-

Lettre du Département n° 38 du 12 Février 1981.

A/S: Adhésion du gouvernement de la Thailande à la Convention instituant une commission séricicole internationale.

Le Gouvernement. de la REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE a accusé réception de cette notification le. 9 mars 1981

Réserves (1)

(1) Au cas où le gouvernement du pays de votre résidence aurait fait des réserves, prière de joindre sa communi-cation.

PX

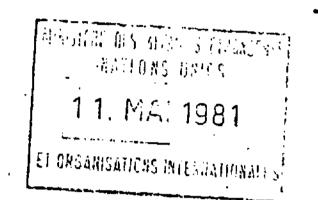
A RETOURNER

A LA DIRECTION DES CONVENTIONS ADMINISTRATIVES

ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

- Unions Internationales

u lin



Date: 7 MAI 1981

Poste : AMBASSADE DE FRANCE à L'ILE MAURICE

Référence à rappeler : R-'f-

Lettre du Département n° 38 du 12 Février 1981

A/S: Adhésion du gouvernement de la Thailande à la Convention instituant une commission séricicole internationale.



Réserves (1)

⁽¹⁾ Au cas où le gouvernement du pays de votre résidence. aurait fait des réserves, prière de joindre sa communication.